

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée départementale de mathématiques, tenue le mercredi, 21 janvier 2026, à 15 h , au PK-5115.

**ABOLITION DU PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE
POUR L'ACCÈS À LA RÉSIDENCE PERMANENTE**

Résolution 2025-2026-74

ATTENDU la suspension le 05 juin 2025, puis l'abolition le 19 novembre 2025, du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) pour l'accès à la résidence permanente par le gouvernement du Québec;

ATTENDU que ce programme permettait à des personnes détentrices d'un permis de travail temporaire de présenter une demande de Certificat de sélection du Québec (CSQ) sur la base d'une expérience de deux ans de travail, en vue de l'obtention de la résidence permanente;

ATTENDU que l'abolition du PEQ implique que les personnes autrefois couvertes par ce programme devront passer par le Programme de sélection des travailleuses et travailleurs qualifiés (PSTQ), qui implique l'utilisation d'un système de pointage et de quotas créant des incertitudes majeures sur la possibilité réelle d'obtenir un CSQ et donc d'accéder à la résidence permanente;

ATTENDU que cette mesure affecte un nombre important de personnes qui se trouvent au Québec et dont l'avenir soudain incertain leur suscite un sentiment justifié de « promesses brisées », d'injustice, et de « trahison » largement rapporté dans les médias;

ATTENDU que cette mesure affecte un certain nombre de personnes professeuses qui ont décidé de se joindre à la communauté professorale de l'UQAM sur la base d'un projet professionnel et de vie au Québec, parfois non seulement pour elles-mêmes, mais aussi pour leur famille;

ATTENDU que cette mesure constitue pour l'ensemble de la communauté uqamienne le risque d'un départ forcé de collègues qui, grâce à leur expertise, contribuent déjà de façon décisive à la mise en œuvre de la mission de l'université, tant du point de vue de l'enseignement, que de la recherche et des services à la collectivité;

ATTENDU que par sa Politique no 43 « l'Université réaffirme son rôle d'université publique et francophone à vocation internationale »;

ATTENDU que l'UQAM proclame que l'ouverture sur le monde fait partie de ses valeurs;

ATTENDU que le Département de mathématiques a procédé à l'embauche d'une ou plusieurs personnes professeuses, aujourd'hui détentrices d'un permis de travail temporaire, et que celles-ci sont pleinement investies et intégrées au département;

- ATTENDU** qu'en appliquant des priorités migratoires établies par le gouvernement et mises en œuvre dans la PSTQ les personnes professeures ainsi embauchées à l'UQAM se verront attribuer un nombre très faible de points sur la base des critères du PSTQ, obérant de fait leur capacité à être sélectionnées pour accéder à la résidence permanente;
- ATTENDU** La résolution du Conseil exécutif du Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM du 3 décembre 2025 portant sur l'abolition du programme de l'expérience québécoise pour l'accès à la résidence permanente;
- ATTENDU** les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ QUE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE :

- DÉNONCE** l'impact néfaste pour le Département de mathématiques de mesures migratoires adoptées par le gouvernement du Québec, qui sont par ailleurs en contradiction avec les intérêts manifestes de la recherche, de l'innovation, du développement économique et culturel du Québec au travers du rayonnement de ses universités;
- AFFIRME** sa solidarité avec les personnes professeures du Département de mathématiques et plus généralement de l'UQAM affectées par l'abolition du PEQ;
- DEMANDE** au recteur de l'UQAM, Stéphane Pallage, de faire des représentations auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de façon personnelle et au travers du Bureau de la coopération interuniversitaire, pour mettre de l'avant les effets délétères de l'abolition du PEQ sur le recrutement des personnes professeures et donc sur la vitalité de secteurs entiers de la recherche et de la formation dans les universités québécoises;
- DEMANDE** au recteur de l'UQAM et aux personnes professeures membres du Conseil d'administration, d'interpeler le CA sur cette situation pour qu'il attribue des ressources nécessaires incluant les ressources juridiques pour appuyer les personnes professeures impactées par l'abolition du PEQ.

Adoptée à l'unanimité

François Bergeron, directeur